



Sommaire

Édito	4
Préambule	5
I/ Dynamiser l’offre de service de la direction de la vie sportive	6
1.1/ Moderniser les infrastructures sportives	6
1.1.1/ Constat.....	6
1.1.2/ Ambition collective.....	6
1.1.3/ Plan d’action.....	7
1.2/ Renforcer l’influence du numérique	7
1.2.1/ Constat.....	7
1.2.2/ Ambition collective.....	7
1.2.3/ Plan d’action.....	8
1.3/ Améliorer l’articulation opérationnelle entre les différents acteurs	8
1.3.1/ Constat.....	8
1.3.2/ Ambition collective.....	8
1.3.3/ Plan d’action.....	9
II/ Promouvoir la pratique sportive comme facteur de cohésion sociale et déterminant de santé	10
2.1/ S’engager en faveur des publics les plus éloignés de la pratique sportive	10
2.1.1/ Favoriser l’activité physique et sportive dès le plus jeune âge	10
2.1.1.1/ Constat.....	10
2.1.1.2/ Ambition collective.....	11
2.1.1.3/ Plan d’action.....	11
2.1.2/ Promouvoir l’égalité réelle entre les femmes et les hommes	11
2.1.2.1/ Constat.....	11
2.1.2.2/ Ambition collective.....	11
2.1.2.3/ Plan d’action.....	12
2.1.3/ Proposer une activité physique et sportive adaptée à toute personne présentant un handicap	12
2.1.3.1/ Constat.....	12
2.1.3.2/ Ambition collective.....	12
2.1.3.3/ Plan d’action.....	12
2.1.4/ Renforcer la pratique sportive comme vecteur d’inclusion dans les quartiers prioritaires de la ville ...	12
2.1.4.1/ Constat.....	12
2.1.4.2/ Ambition collective.....	12
2.1.4.3/ Plan d’action.....	13
2.2/ S’engager socialement	13
2.2.1/ Contribuer à la promotion d’un sport citoyen et durable	13
2.2.1.1/ Constat.....	13
2.2.1.2/ Ambition collective.....	14
2.2.1.3/ Plan d’action.....	14
2.2.1/ Améliorer la santé et la qualité de vie au travail des agents de la ville de Rouen	14
2.2.2.1/ Constat.....	14
2.2.2.2/ Ambition collective.....	15
2.2.2.3/ Plan d’action.....	15



Sommaire (suite)

III/ Accompagner les sportifs de haut niveau et les acteurs qui les accueillent.....	16
3.1/ Accompagner les sportifs de haut-niveau.....	16
3.1.1/ Constat.....	16
3.1.2/ Ambition collective.....	16
3.1.3/ Plan d'action.....	16
3.2/ Développer les synergies entre les acteurs du sport de haut-niveau, du sport professionnel et de la filière économique.....	17
3.2.1/ Constat.....	17
3.2.2/ Ambition collective.....	17
3.2.3/ Plan d'action.....	17
3.3/ Exploiter les évènements sportifs pour développer son image.....	17
3.3.1/ Constat.....	17
3.3.2/ Ambition collective.....	18
3.3.3/ Plan d'action.....	18
Synthèse des enjeux.....	19





Édito

L'activité physique et sportive représente la réponse dynamique à divers enjeux de société : un enjeu de santé, tout d'abord, tant dans l'entretien au quotidien de notre capital santé que dans le cadre de traitements thérapeutiques, de lutte contre la sédentarité et l'obésité et du bien-être physique et mental ; un enjeu d'inclusion et de lutte contre les discriminations, également, à travers le développement de l'accès au sport pour toutes et tous et des pratiques adaptées ; un enjeu de responsabilité écologique, enfin, avec l'organisation d'événements respectueux de l'environnement et la mutation des clubs vers un modèle vertueux au niveau économique et écologique.

Ses finalités évoluant sans cesse, la Direction de la Vie Sportive a souhaité « refonder » l'engagement sportif de la ville de Rouen. Pour cela, elle s'est attachée à coconstruire sa propre vision avec l'ensemble des services de la ville, mais aussi et surtout avec les clubs qui composent son tissu associatif ainsi que ses citoyens.

Le document que vous tenez entre les mains en est l'aboutissement. Il se veut concret, pratique et évolutif dans le temps. Il ambitionne de dynamiser l'offre sportive de la ville en promouvant par exemple une pratique plus engagée socialement.

La Ville de Rouen s'est fixée un cap qui s'articule autour de 3 leviers principaux : dynamiser l'offre de service de la Direction de la Vie Sportive, promouvoir la pratique sportive comme facteur de cohésion sociale et déterminant de la santé, accompagner les sportifs de haut niveau et les acteurs qui les accueillent.

Cette feuille de route poursuit la mise en œuvre de notre objectif central, l'accès au sport pour toutes et tous, partout dans la ville, tout en gardant au cœur de nos préoccupations le développement et la promotion du sport au féminin et du sport-santé, ainsi que l'échéance des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Notre démarche se veut innovante : elle est l'expression de vos attentes et nécessitera, pour réussir, que vous vous engagiez à nos côtés.

Bonne lecture !

Chaleureusement,

Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, maire de la ville de Rouen

Sarah VAUZELLE, adjointe aux sports, à la jeunesse et à la vie étudiante



Préambule

Après un début de mandat consacré à la gestion de la crise de la Covid, la ville de Rouen a souhaité proposer une réponse pragmatique et efficace aux attentes du monde sportif et de ses habitants.

Pour coconstruire sa vision, la direction de la vie sportive s'est efforcée de partager le plus largement possible un diagnostic de territoire en rencontrant près de 40 associations et 550 personnes d'horizons différents.

Ainsi, de janvier à juillet 2022, six temps de travail ont permis d'enrichir progressivement la réflexion collective, sans jamais prétendre à l'exhaustivité :

- **étape n°1** (janvier) : en application du programme de mandat, l'élue aux sports, la directrice générale, le directeur général adjoint et le directeur de la vie sportive ont partagé les trois priorités à mettre en œuvre sur le court terme de l'année 2022 (sport au féminin, mise en valeur des usages du fleuve, généralisation de la pratique pour tous et du sport santé) et ont validé le déploiement du processus de coconstruction de la politique sportive pour déterminer les objectifs à poursuivre sur le long terme ;
- **étape n°2** (mars) : les cadres de la DVS ont réalisé une cartographie et une analyse (forces, faiblesses, opportunités et menaces) de l'offre sportive déployée par la ville de Rouen ;
- **étape n°3** (mai) : après avoir priorisé quatre thématiques à mettre en œuvre sur le moyen terme, les agents de la DVS ont proposé plusieurs pistes d'action pour relever les défis qui se présentent à eux à l'interne (communication interne et gestion des ressources humaines) comme à l'externe (gestion des équipements sportifs et manifestations sportives) ;
- **étape n°4** (juin) : en travaillant avec l'ensemble des autres directions de la ville de Rouen, la DVS a identifié l'ensemble des projets transversaux qu'il lui faudra porter dans les années à venir pour asseoir la dimension transversale de sa politique ;
- **étape n°5** (juin) : en déployant un questionnaire auprès des associations sportives conventionnées avec la ville de Rouen puis en les rencontrant lors de quatre soirées thématiques (mutation de la demande sociale de pratique sportive, déploiement d'une pratique sportive en réponse aux problèmes sociétaux, nécessité d'adaptation du secteur associatif au renforcement des logiques économiques, prise en compte de la contrainte environnementale), la DVS a pu affiner sa compréhension du tissu associatif rouennais et mieux cerner les attentes de celui-ci ;
- **étape n°6** (juin) : en interrogeant la population rouennaise par le biais d'une consultation citoyenne publiée en ligne sur le site Internet de la ville de Rouen, la DVS s'est attachée à mieux comprendre les spécificités des habitants de la ville.

Le projet sportif de la ville de Rouen n'est cependant pas que la synthèse de ces débats.

Il reflète aussi une volonté d'efficacité de l'action publique qui se traduit par une double priorisation de son action au regard de ses spécificités territoriales et, notamment, de son rôle de ville Centre au sein de la métropole mais aussi, plus largement, de celles de la région Normandie (Diagnostic territorial du sport en Normandie, Conférence Régionale du Sport, 2022).

Pour cela, la ville de Rouen entend :

1. **dynamiser** son offre de service, tant du point de vue structurel (équipements sportifs) que fonctionnel (modalités de travail avec les acteurs du sport rouennais) ;
2. **promouvoir la pratique sportive comme facteur de cohésion sociale, de promotion de l'égalité femmes-hommes et déterminant de santé** ;
3. **soutenir la performance** des meilleurs athlètes rouennais et des acteurs qui les accompagnent.





I/ Dynamiser l'offre de service de la direction de la vie sportive

Trois leviers pourront être prioritairement actionnés pour dynamiser l'offre de service de la ville de Rouen :

1. **renforcer l'accessibilité aux équipements sportifs en modernisant le patrimoine bâti** de la ville de Rouen pour créer un environnement physique favorable à la pratique sportive ;
2. **renforcer l'influence du numérique** pour développer toutes les pratiques sportives ;
3. **impliquer l'ensemble des acteurs** du monde sportif rouennais en les associant à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de sa politique sportive.

1.1/ Moderniser les infrastructures sportives

1.1.1/ Constat

La pratique sportive libre est prépondérante

La pratique sportive est partout : en milieu naturel (29 %), dans la rue ou un parc urbain (9%), mais également à domicile, qui affiche 9 points de plus qu'au niveau national (près d'un Normand sur 3). Cette dynamique s'est largement accélérée à la suite des différentes périodes de confinement liées à la Covid-19.

Selon le baromètre national des pratiques sportives (INJEP, 2018), les normands sont également nombreux à s'adonner à la pratique au sein d'une installation sportive publique ou privée (30%), la pratique en extérieur (38%) reste le lieu privilégié des sportifs non encadrés, notamment de manière libre (plus d'un normand sur 2 - 56% des pratiquants).

La volonté de s'affranchir des impératifs de temps et d'horaires, de démarrer directement son activité physique au départ de chez soi ou d'optimiser ses temps de pause au travail sont quelques-unes des explications possibles à la prépondérance de la pratique libre.

La pratique licenciée ne peut se développer en raison d'une carence d'équipements sportifs

Dans une perspective d'augmentation du nombre d'individus pratiquant une activité physique et sportive, la thématique de l'accès aux équipements sportifs revêt une importance première. La ville de Rouen peut améliorer l'accueil du public au sein de ses équipements sportifs puisqu'elle affiche un taux d'équipement de moitié moindre par rapport à la moyenne nationale (28,41 équipements pour 100 000 habitants contre 46,33 au niveau national selon le recensement des équipements sportifs réalisé en 2021 par le ministère en charge des sports).

En dehors du gymnase Mandela, inauguré en 2015, les équipements de la ville de Rouen sont vieillissants et leur taux d'utilisation est saturé. Leur amélioration permettra de renforcer les volontés de développement des associations sportives.

1.1.2/ Ambition collective

Si la ville de Rouen conserve une relation privilégiée avec les clubs, au regard de leurs champs d'action (lien social, rôle éducatif, évènementiel, haut-niveau, etc.), elle a aussi l'obligation d'être de plus en plus équitable à l'égard de la nature de l'offre sportive (autonome, associative non affiliée, franchises commerciales, coaches indépendants, etc.) compte tenu de l'évolution des attentes des habitants et de la nécessité d'une meilleure efficacité de l'action publique.

Des réflexions autour du développement des aires sportives en accès libre (espaces de street workout, playground, skate park, parcours de santé, etc.) et de la modernisation du parc d'équipement existant sont donc nécessaires.



L'animation des lieux de pratique peut constituer un outil efficient dans ce cadre, afin de renforcer l'accès des individus à la pratique.

L'enjeu du maillage est également prégnant pour le territoire rouennais qui présente des déséquilibres notables.

La complémentarité des équipements proposés, induisant une diversité de pratiques et de publics cibles, doit être privilégiée.

1.1.3/ Plan d'action

Plusieurs actions seront déployées pour répondre à cette volonté de proposer de nouveaux espaces de pratique sportive aux Rouennais :

- **action n°1** : réalisation d'une cartographie exhaustive des équipements sportifs existants (publics, privés, en accès libre, etc) ;
- **action n°2** : réalisation d'un plan pluriannuel d'investissements (patrimoine bâti et aires sportives en accès libre) ;
- **action n°3** : réalisation d'une étude portant sur les synergies possibles entre l'offre sportive privée et publique.

1.2/ Renforcer l'influence du numérique

1.2.1/ Constat

Le numérique « envahit » de nombreux secteurs, dont le sport

L'écosystème sportif est confronté à la digitalisation croissante d'amples pans de la société. En découle une modification des comportements et des modes de consommation chez les individus, phénomène visible au sein du secteur sportif.

La numérisation du sport s'est particulièrement accrue pendant la crise sanitaire alors que chacun était contraint de s'adonner à une pratique sportive dite à distance, s'appuyant sur des applications digitales et autres réseaux sociaux.

Les acteurs sportifs Rouennais affichent toutefois des difficultés dans la prise en compte de cette mutation numérique et dans le renouvellement de leur offre sportive. Au-delà de formuler une offre répondant aux attentes diverses des pratiquants, le numérique peut jouer un rôle fondamental dans la gestion des organisations sportives et de leurs activités.

Alors que de nombreux acteurs privés ont bien saisi les enjeux entourant ce phénomène, les acteurs « traditionnels » doivent également effectuer leur mue en ce sens, tout en prenant en compte l'optique de la sobriété numérique. Pour autant, la richesse et la diversité de l'écosystème sportif rouennais peut offrir de multiples opportunités particulièrement autour du sport connecté ou du sport virtuel.

1.2.2/ Ambition collective

Qu'il permette de mesurer ou de suivre les performances sportives, de développer des pratiques libres, de créer et d'animer des communautés de pratiquants, de faciliter la gestion quotidienne des associations sportives, de collecter des datas pour identifier les flux (dans le respect des législations en vigueur) et les parcours privilégiés à la création de nouveaux outils d'animation, le secteur sportif rouennais a besoin de combler le retard qu'il a accumulé face à ce changement sociétal majeur.





1.2.3/ Plan d'action

Une action sera déployée pour répondre à cette volonté de favoriser le développement des pratiques sportives grâce à la révolution numérique (médias sociaux, big data, réalité virtuelle, etc.) :

- **action n°4** : accompagner la digitalisation des acteurs rouennais de la sphère sportive (charte et plan d'action).

1.3/ Améliorer l'articulation opérationnelle entre les différents acteurs

1.3.1/ Constat

La nouvelle gouvernance du sport français ambitionne de développer un modèle partenarial au sein de la région Normandie.

À la suite de la parution de la loi n° 2019- 812 du 1er août 2019 et du décret n° 2020-1280 du 20 octobre 2020, une nouvelle organisation territoriale du sport s'est mise en place en région Normandie avec l'instauration d'une Conférence Régionale du Sport (CRdS) qui forme la clé de voûte de l'organisation territoriale du sport régional.

Cette conférence se structure autour d'une gouvernance partagée avec quatre collèges constitués (État ; collectivités territoriales et EPCI ; mouvement sportif ; milieux économiques et organisations professionnelles) et elle possède 2 prérogatives :

- établir un Projet Sportif Territorial (PST) qui s'appuie sur un diagnostic partagé et prend en compte les spécificités territoriales ;
- instituer une ou plusieurs conférences des financeurs qui visent à offrir un cadre de coopération renforcé pour la mise en œuvre du PST.

La ville de Rouen entend donc s'inscrire dans cette logique collective tout en valorisant ses spécificités territoriales.

L'un des enjeux de cette nouvelle gouvernance consiste notamment à quantifier et qualifier la place de la ville de Rouen et de la métropole dans la structuration de la politique sportive : quels apports financiers ? Comment et à quel escient le sport s'intègre-t-il dans les autres politiques sportives ? Quelles visions du sport à moyen et long terme ?

La ville de Rouen ambitionne de coconstruire et de piloter sa politique sportive.

La contraction des financements publics combinée à une évolution des attentes sociales envers le secteur sportif et à une transformation des pratiques nécessite de faire évoluer le modèle de fonctionnement de la ville de Rouen.

Ce nouveau modèle souhaite faire perdurer la démarche de co-construction de la politique sportive initiée en janvier 2022. Si la ville de Rouen souhaite pouvoir impulser les grandes lignes directrices devant guider le développement des pratiques sportives et l'optimisation du haut-niveau, les associations sportives rouennaises doivent, elles, faire émerger des projets sportifs locaux répondant aux spécificités et attentes territoriales.

1.3.2/ Ambition collective

Il s'agit de permettre aux différents acteurs de l'écosystème rouennais (municipalité, associations sportives mais aussi secteur privé) d'échanger et de se rapprocher dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie municipale partagée.

Cette concertation ambitionne d'apporter de la cohérence et de la transversalité dans les actions engagées par les différents acteurs, que ce soit d'un point de vue thématique (équipements sportifs, haut-niveau, sport santé, préven-



tion des violences, etc.) mais également dans l'articulation des différents projets portés par les associations sportives rouennaises, ainsi que par la stratégie portée par la ville de Rouen.

Elle se formalisera par la mise en place, par les clubs, de « projets sportifs qualifiés » en adéquation avec la politique sportive municipale, notamment à travers les efforts de mutualisation, dans l'objectif d'accroître le nombre de licenciés tout en limitant la création d'associations. Cette dynamique sera guidée par une logique de convergence de moyens et d'économie d'échelle. Elle préfigurera de potentielles fusions de structures, plus performantes et plus efficaces.

1.3.3/ Plan d'action

Plusieurs actions seront déployées pour répondre à ce double objectif d'élargissement (à l'ensemble des pratiques et pratiquants, qu'ils relèvent du secteur public ou privé) et d'optimisation des ressources disponibles (développement de projets sportifs qualifiés pour les acteurs associatifs existants) :

- **action n°5** : améliorer la synergie entre la ville de Rouen et la Métropole Rouen Normandie ;
- **action n°6** : créer une Charte du sport ;
- **action n°7** : développer des projets sportifs qualifiés ;
- **action n°8** : expliciter les modalités d'attribution des subventions municipales ;
- **action n°9** : créer un programme annuel d'animation des clubs sportifs ;
- **action n°10** : étude de faisabilité pour la création d'un tiers-lieu sportif.





II/ Promouvoir la pratique sportive comme facteur de cohésion sociale et déterminant de santé

La pratique de l'activité physique et sportive permet de contribuer à :

1. **lutter contre les inégalités sociales et territoriales**, en ciblant particulièrement les personnes les plus éloignées de la pratique sportive ;
2. **promouvoir un sport citoyen** en luttant contre les violences et les discriminations, en promouvant l'éco-citoyenneté et en gagnant des années de vie en bonne santé.

2.1/ S'engager en faveur des publics les plus éloignés de la pratique sportive

Qu'il soit fête, spectacle ou performance ; qu'il se pratique en lien étroit avec le tissu associatif qui structure le mouvement sportif ou de façon libre et autonome ; qu'il influe en profondeur sur des sujets sociétaux comme la santé, l'égalité des sexes, l'accompagnement du vieillissement, l'éducation, la cohésion sociale, l'intégration et la citoyenneté ou l'aménagement du territoire ; la ville de Rouen souhaite lutter contre les inégalités sociales et territoriales en :

1. favorisant l'activité physique et sportive **dès le plus jeune âge** ;
2. promouvant **l'égalité réelle entre les femmes et les hommes** dans le sport ;
3. proposant une **activité physique et sportive adaptée** à toute personne présentant un handicap ;
4. renforçant la pratique sportive comme **vecteur d'inclusion dans les quartiers prioritaires de la ville**.

2.1.1/ Favoriser l'activité physique et sportive dès le plus jeune âge

2.1.1.1/ Constat

Une hausse préoccupante de l'inactivité physique chez les jeunes

Selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), les périodes successives de confinement ont entraîné une très forte hausse du temps d'inactivité physique, notamment chez les jeunes. 66% des 11-17 ans présentent un risque sanitaire préoccupant, caractérisé par le dépassement simultané de 2 seuils sanitaires : plus de 2 heures de temps d'écran et moins de 60 minutes d'activité physique par jour. De plus, pour les 11-14 ans, les filles sont moins nombreuses (15,5%) que les garçons (24%) à pratiquer au moins 60 minutes d'activité physique par jour. Par ailleurs, une étude publiée en 2020 constatait qu'en l'espace de 50 ans, les enfants de 7 à 18 ans avaient perdu 50% de leur capacité physique les exposant à court terme à des problématiques de surpoids et de maladies associées (obésité, diabète) et à long terme à une baisse de leur espérance de vie. La situation est préoccupante voire alarmante. Il y a urgence à agir pour développer l'activité physique et sportive et particulièrement auprès des jeunes.

Selon le diagnostic territorial réalisé par la conférence régionale du sport en Normandie, l'inactivité et l'absence de pratique sportive peuvent s'expliquer par une multitude de facteurs individuels et sociaux : environnement familial, dépendance plus forte aux nouvelles technologies, connotation négative du sport. Mais le premier frein, pour plus d'1 non pratiquant sur 3 en Normandie, c'est le fait de ne pas aimer le sport.

Agir sur les comportements dès le plus jeune âge

La ville de Rouen souhaite agir sur les comportements, la motivation individuelle et collective et la compétence physique dès le plus jeune âge afin de créer une véritable culture sportive tout au long de la vie. Les services de garde



de la petite enfance (0-4 ans), les établissements primaires et secondaires sont des espaces clés pour acquérir des habitudes menant à une vie active.

2.1.1.2/ Ambition collective

Dans la mesure où le capital santé se construit jusqu'à 18 ans et que la pratique sportive des adultes est induite et influencée par l'activité physique et sportive (APS) pendant le jeune âge, l'intégration d'une activité physique quotidienne doit faire partie des apprentissages fondamentaux des enfants pour que cela constitue les fondements d'une pratique physique et sportive tout au long de la vie.

L'incitation à la pratique d'une APS concernera tous les publics. La ville de Rouen aura une attention particulière s'agissant des initiatives et dispositifs qui visent à favoriser le développement et la sensibilisation des jeunes aux APS dès la petite enfance jusqu'au primaire, dans la mesure où ces lieux semblent propices pour compenser certains facteurs d'inégalités sociales et d'accès à la pratique sportive.

2.1.1.3/ Plan d'action

Plusieurs actions seront déployées pour répondre à cet objectif :

- **action n°11** : renforcement des dispositifs existants pour le milieu scolaire (Educ Curieux) ;
- **action n°12** : déploiement d'une offre de pratique sportive pour la petite enfance.

2.1.2/ Promouvoir l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

2.1.2.1/ Constat

On peut constater au niveau national, selon une étude de l'INJEP (Statistiques publiques, novembre 2021), qu'un quart des personnes âgées de 15 ans et plus résidant en France ont peu ou pas pratiqué d'APS au cours des douze derniers mois (hors période de confinement liée à la crise sanitaire). Ces personnes, des femmes pour près des deux-tiers, sont plus âgées et moins diplômées que la moyenne. En Normandie, le retard de pratique est une réalité plus marquée que dans le reste de la France. En 2018, 55% de femmes déclaraient avoir pratiqué une activité au moins une fois dans l'année contre 72% des hommes (69% des hommes et 63% des femmes sur la France entière). En ce qui concerne la pratique en club, 40% des licences délivrées sont à destination du public féminin (13,1 femmes pour 10 habitants ont une licence contre 23,8 hommes). Cet écart est encore plus important chez les 10 et 14 ans, où plus de neuf jeunes garçons sur dix possèdent une licence contre moins de sept jeunes filles sur dix. Si nous ne disposons pas de données statistiques fiables à l'échelle de la ville de Rouen, il est probable que la situation soit équivalente à celle de la Normandie.

2.1.2.2/ Ambition collective

D'un enjeu d'affirmation du droit des femmes pour participer au sport dans toutes ses dimensions, la politique de féminisation du sport évolue vers l'enjeu d'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans le sport.

Cette égalité réelle doit être mise en œuvre autant à travers les conditions d'accès à la pratique sportive, que celles aux fonctions de direction et d'encadrement du sport ou de sa valorisation médiatique, économique et sociale. Ce parcours devrait conduire à lutter contre les stéréotypes et les violences sexistes et, in fine, à valoriser les bénéfices de la mixité pour le sport.

Les actions projetées pourront ainsi s'appuyer sur les moyens votés dans le cadre du budget genré adopté par la Ville.





2.1.2.3/ Plan d'action

Une action sera déployée pour répondre à cette ambition :

- **action n°13** : promouvoir l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

2.1.3/ Proposer une activité physique et sportive adaptée à toute personne présentant un handicap

2.1.3.1/ Constat

Pour ce qui concerne le parasport, le diagnostic engagé au niveau de la Normandie par le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), met en lumière une pratique en club qui semble plus en retrait qu'au niveau national : seulement 1,4% des personnes ayant au moins un droit ouvert dans les MDPH ont une licence dans une des deux fédérations spécifiques (Fédération Française Handisport et Fédération Française du Sport Adapté). Le développement du parasport en Normandie apparaît ainsi comme un sujet complexe pour les clubs comme en témoigne le faible nombre de club labellisés « Norm'Handi » en 2020 (192) et le nombre de personnes en situation de handicap licenciés au sein de la FFH ou de la FFSA.

2.1.3.2/ Ambition collective

Dans le sport, l'inclusion sociale peut notamment se traduire, pour tout un chacun, par la possibilité d'accéder et de pratiquer l'activité physique et sportive de son choix et de l'appréhender au niveau de son choix (du sport amateur au sport de haut niveau).

Les enjeux principaux consistent donc à favoriser et à faciliter l'accès à une pratique physique et sportive, mais aussi à développer et à structurer une offre de pratique adaptée aux besoins.

2.1.3.3/ Plan d'action

Une action sera déployée pour répondre à cette ambition :

- **action n°14** : créer et mettre en œuvre une stratégie rouennaise de promotion et de développement des activités physiques et sportives pour les PSH.

2.1.4/ Renforcer la pratique sportive comme vecteur d'inclusion dans les quartiers prioritaires de la ville

2.1.4.1/ Constat

Un premier niveau d'analyse révèle, dans les deux QPV de la ville, une population précaire qui est éloignée des activités sportives. Le type de pratique sportive (licenciée ou non) y est moins diversifié (sur-représentation du football et des sports de combats) et l'offre en équipements sportifs moins dense. Il est par ailleurs observé que les inégalités de pratique selon le sexe, l'âge ou la catégorie sociale ont également tendance à se renforcer sur ces territoires. Pour les habitants de ces quartiers, le coût de la pratique revêt une importance particulière.

2.1.4.2/ Ambition collective

Pour développer une pratique sportive inclusive dans les quartiers prioritaires, la ville de Rouen souhaite coordonner l'action d'une multitude d'acteurs qui pourront être amenés à s'impliquer autour d'une dynamique commune, selon



des modalités et des échelles d'intervention très diverses : fédération et clubs sportifs, établissements scolaires, directions municipales (DSCS, DTE, DTP, DT, etc) représentants de l'État (Sports, Éducation nationale, Cohésion des territoires), entreprises privées, etc.

Dans ce système d'acteurs parfois complexe, le développement de partenariats solides constitue un levier pour assurer la complémentarité de la politique sportive avec la réalité de chacun des QPV de la ville de Rouen et éviter ainsi un effet « hors sol ».

2.1.4.3/ Plan d'action

Une action sera déployée pour répondre à cette ambition :

- **action n°15** : créer et mettre en œuvre une stratégie rouennaise de promotion et de développement des activités physiques et sportives pour les personnes habitant en QPV.

2.2/ S'engager socialement

2.2.1/ Contribuer à la promotion d'un sport citoyen et durable

2.2.1.1/ Constat

Le sport est un espace privilégié pour l'apprentissage de la citoyenneté, de la tolérance, du vivre-ensemble, mais aussi des règles qui permettent de faire respecter et accepter les décisions des éducateurs, des dirigeants, des arbitres.

La prévention et la lutte contre les comportements violents et toutes les formes de discriminations dans le sport constitue, à ce titre, notre première responsabilité collective (État, collectivités territoriales et mouvement sportif) sur le court terme.

Sur le moyen terme, il consiste à s'emparer des principaux changements sociétaux qui nous affectent et dont le développement durable constitue l'un des principaux enjeux.

Soutenir l'action de l'État pour lutter contre les discriminations et les violences dans le sport

En 2008, un plan national de lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles dans le sport a été instauré. Un an après, une enquête (issue de ce plan) révélait que 17% des athlètes interrogés avaient été victimes ou pensaient avoir subi une forme de violence sexuelle. Depuis 2020 et la tenue de la première convention nationale de prévention des violences sexuelles dans le sport, la prise en considération de cette thématique dans l'écosystème sportif s'est accélérée.

Pour autant, et bien qu'une structuration à l'échelle régionale et départementale du mouvement sportif (CROS et CDOS) et des services de l'État (DRAJES et SDJES) existe, le déploiement de ce plan d'action nécessite un soutien appuyé de la ville de Rouen.

Force est en effet de constater que certains acteurs rouennais se sont déjà saisis de cette problématique et ont fait émerger des initiatives (actions de sensibilisation) et des outils (charte, plateforme, affichage dans les clubs...) pouvant être mutualisés. A l'échelle de la commune, on observe ainsi que les actions sont multiples. La coordination, la détermination de priorités et la recherche de transversalité au niveau de la ville doit donc permettre de renforcer les retombées.





S'engager dans la transition écologique

Loin d'être perméable aux évolutions touchant d'autres secteurs d'activités, le secteur sportif est confronté à différents changements sociétaux et doit s'adapter. Le dérèglement climatique n'épargnera pas la pratique sportive alors que le réchauffement induit pourrait bousculer les modes de consommation et habitudes entourant les activités physiques et sportives. En considérant que les températures dépassant les 32°C ne sont pas propices à l'activité physique et à l'intégrité des pratiquants, les Rouennais pourraient perdre, à terme, en moyenne 7 jours de pratique par an dans un scénario de réchauffement à +2°C et jusqu'à 24 jours dans un scénario à +4°C (Rapport du Fonds Mondial pour la Nature -WWF- pour le compte du ministère des sports, 2021).

2.2.1.2/ Ambition collective

La ville de Rouen souhaite de façon pragmatique favoriser l'adaptation des acteurs sportifs à deux évolutions sociétales majeures de court et moyen terme.

A court terme, elle souhaite appuyer les actions de sensibilisation de l'État et du mouvement sportif pour développer des actions de prévention, pour libérer la parole et prévenir les différentes formes de violence. Elle souhaite contribuer à briser la loi du silence en mobilisant activement l'ensemble des acteurs municipaux sur le sujet.

A moyen terme, elle souhaite inviter ses partenaires à intégrer la dimension environnementale à l'ensemble de leurs activités. Sensibilisation des pratiquants, évènements sportifs responsables ou encore rénovation des équipements, les leviers existants seront multiples.

2.2.1.3/ Plan d'action

Plusieurs actions seront déployées pour répondre à cet objectif :

- **action n°16** : engager, en collaboration avec le mouvement sportif et les services de l'État, la responsabilisation des acteurs rouennais de la sphère sportive à la prévention des violences et des discriminations (charte et plan d'action) ;
- **action n°17** : engager l'éco-responsabilisation des acteurs rouennais de la sphère sportive (plan d'action).

2.2.2/ Améliorer la santé et la qualité de vie au travail des agents de la ville de Rouen

2.2.2.1/ Constat

Une notion polysémique

Le « sport-santé » recouvre la pratique d'APS qui contribuent à la santé et au bien-être du pratiquant, conformément à la définition de la santé par l'organisation mondiale de la santé (OMS) : physique, psychologique et sociale.

Cette notion recouvre des réalités très variées qui sont appréhendées conjointement par deux directions de la ville de Rouen : la direction de la santé et de la cohésion sociale (DSCS) et la direction de la vie sportive (DVS).

La DSCS développe l'orientation et l'accompagnement des patients atteints de maladies chroniques vers une offre et cadre de pratique adaptés ainsi que la promotion de la pratique d'APS pour les personnes âgées.

La DVS agit dans le cadre de la promotion primaire en promouvant la pratique d'APS auprès de sujets sains.



Un effort ciblé sur la pratique d'APS en milieu professionnel

Les bienfaits de l'activité physique et sportive sur le lieu de travail sont aujourd'hui largement connus (87% des dirigeants ont entendu parler des bienfaits du sport), notamment dans leur capacité à augmenter le bien-être au travail et à réduire le taux d'absentéisme et les effets néfastes inhérents à la sédentarité.

Pour autant les dispositifs favorisant ce type de pratiques ne sont que peu généralisés : 82 % des entreprises n'ont pas encore mis en place d'initiatives en faveur de la pratique d'activité physique et sportive. La taille des entreprises est différenciante dans l'engagement de cette pratique. Alors que les entreprises de plus de 250 salariés sont très engagées sur le sujet (82% d'entre elles en proposent), les petites et moyennes entreprises rencontrent des difficultés pour franchir le pas : locaux inadaptés, absence RH, contexte économique et social. Beaucoup d'entre elles évoquent également le fait de ne pas savoir à qui s'adresser.

Le manque de temps évoqué par les rouennais dans la réalisation d'une activité physique et sportive ainsi que la carence régionale en matière d'équipements sportifs invitent à envisager le développement du sport en milieu professionnel comme une opportunité. Des besoins ont été repérés pour accompagner les entreprises, voire les autres collectivités de la métropole, dans la définition de leur besoin et pour envisager des modalités de déploiement adaptées à leurs problématiques (offre inter-entreprises, partage de créneaux, mise en relation des salariés).

Avant de s'engager dans cette démarche de conseil, la ville de Rouen ambitionne de développer et d'asseoir sa propre expertise en mettant en œuvre un plan sport-santé à destination de l'ensemble de son personnel.

2.2.2.2/ Ambition collective

Convaincue que le fait de lutter contre l'inactivité physique permet de gagner des années de vie en bonne santé, de diminuer ou de prévenir les risques liés aux maladies chroniques, la ville de Rouen s'est engagée dans la voie de la prévention primaire pour les sujets sains (DVS) ainsi que dans la mise en œuvre d'activités physiques et sportives adaptées (DSCS).

En intégrant la pratique d'APS au sein de ses propres services, la ville de Rouen entend faire la démonstration des bienfaits de l'activité physique sur le lieu de travail et inspirer ainsi les entreprises et/ou les autres collectivités de son territoire de s'engager dans cette voie.

2.2.2.3/ Plan d'action

Une action sera déployée pour répondre à cet objectif :

- **action n°18** : création d'un plan d'action « sport-santé » à destination des agents de la ville de Rouen.





III/ Accompagner les sportifs de haut niveau et les acteurs qui les accueillent

En Normandie, comme dans sa capitale, le sport professionnel et de haut-niveau sont peu développés. La ville de Rouen entend contribuer à faire évoluer cette situation en :

1. proposant un **accompagnement aux sportif(ve)s de haut-niveau** ;
2. développant des **synergies entre les acteurs du sport de haut-niveau, du sport professionnel et la filière économique** ;
3. refondant sa **politique évènementielle**.

3.1/ Accompagner les sportifs de haut-niveau

3.1.1/ Constat

Peu d'athlètes normands accèdent à la haute performance

11 sportifs normands ont participé aux JOP de Tokyo et seulement 2 médailles ont été obtenues (aux Jeux Paralympiques).

En 2021, la compétence du haut niveau a été déléguée, pour partie, par l'État au sein des Centres de ressource, d'expertise et de performance sportive (CREPS).

L'absence de CREPS en Normandie n'a donc pas permis, pour l'instant, de déployer en Normandie une stratégie nationale liée à la haute performance. En effet, la région Normandie est le dernier territoire métropolitain à ne pas avoir installé sa maison de la haute-performance.

Une volonté de faire du « cousu-main ».

La ville de Rouen peut œuvrer à consolider les chemins de performance de ses sportifs de haut-niveau (SHN) par un soutien individualisé.

3.1.2/ Ambition collective

En lien avec le référent régional du sport de haut-niveau (DRAJES), les fédérations sportives délégataires concernées (direction technique nationale) et les clubs rouennais au sein desquels sont licencié(e)s les SHN ciblés, la ville de Rouen apporte un soutien financier destiné à consolider le projet de performance des athlètes.

En contrepartie, ceux-ci s'engagent à promouvoir les couleurs de la ville.

3.1.3/ Plan d'action

Une action sera déployée pour répondre à cet objectif :

- **action n°19** : création et animation d'une équipe d'Ambassadeur(drice)s sportif(ve)s de la ville de Rouen en vue des JOP de Paris 2024.



3.2/ Développer les synergies entre les acteurs du sport de haut-niveau, du sport professionnel et de la filière économique

3.2.1/ Constat

Le sport professionnel rouennais n'est reconnu qu'à travers une discipline

La présence d'équipes sportives professionnelles, permet de drainer autour d'elles des réseaux professionnels puissants.

La Normandie compte 9 clubs de sport professionnel de 5 sports différents que sont le football, le handball, le basket, le rugby et le hockey-sur-glace.

A Rouen trois club évoluent actuellement en première division (hockey-sur-glace, baseball et tennis de table), mais seul le hockey peut se prévaloir d'une structuration et d'une ligue réellement professionnelle. La ville compte également 2 centres de formation (basket, rugby). L'absence de politique partagée par les acteurs rouennais sur la stratégie des sports professionnels ralentit le développement et l'émergence de certains clubs au plus haut niveau.

En effet, à ce jour, les clubs et/ou les athlètes professionnels (et/ou de haut niveau) adressent le monde économique de façon dispersée.

Or l'intégration du monde économique au sein de la gouvernance du sport impose de favoriser le développement, la concertation et les synergies entre l'ensemble de ses parties prenantes. Des pistes de consolidation du fonctionnement actuel peuvent donc être dessinées afin de renforcer son attractivité et son rayonnement.

3.2.2/ Ambition collective

Le rapprochement de la filière économique avec le haut-niveau et le sport professionnel représente à ce titre un levier de développement possible pour les acteurs rouennais. Financement des carrières sportives, reconversion d'athlète au sein d'entreprises locales ou encore implication de la filière au soutien matériel ou humain de SHN, les convergences et intérêts communs peuvent s'avérer nombreux. La concertation et le rapprochement des acteurs doivent permettre de faire émerger des pistes d'action communes bénéficiant à chacune des parties prenantes et à l'ensemble de l'écosystème sportif rouennais.

3.2.3/ Plan d'action

Une action sera déployée pour répondre à cet objectif :

- **action n°20** : étudier les possibilités de mise en réseau, par la ville de Rouen, entre les acteurs économiques et le sport professionnel et/ou de haut-niveau.

3.3/ Exploiter les évènements sportifs pour développer son image

3.3.1/ Constat

L'évènementiel sportif, objet de rationalités diverses

Un événement sportif est un fait social où l'on se rassemble dans une sorte de célébration collective pour assister à un spectacle sportif. La diversité et la complexité du terrain peuvent être appréhendées à partir de deux grandes catégories : les évènements sportifs dont le sport est la finalité (le spectacle compétitif en tant que tel ou l'organisation de la pratique sportive) et les évènements sportifs où le sport est un outil pour atteindre une autre finali-





té (animation d'un équipement, de la vie locale, objectif caritatif et social ou commercial).

Une trajectoire à préciser

Le plan d'action de la DVS (humain, financier ou matériel) varie considérablement en fonction des organisateurs et la notion d'intérêt commun reste à préciser.

Il n'existe par exemple pas de situation d'interdépendance forte eu égard au rayonnement médiatique et économique d'un évènement.

En revanche, un capital social permet la mobilisation d'un réseau composé d'acteurs privés et d'élus locaux au bénéfice d'autres collectivités territoriales (week-end running du département de la Seine-Maritime).

3.3.2/ Ambition collective

La ville de Rouen souhaite donc redéfinir le périmètre de l'action concertée dans la production d'évènements sportifs afin d'aboutir à une situation de porosité où les deux principaux acteurs (porteur de projet et commune) réajustent leurs positions respectives pour garantir l'intérêt commun.

3.3.3/ Plan d'action

Une action sera déployée pour répondre à cet objectif :

- **action n°21** : refonder la politique évènementielle de la DVS.



Synthèse des enjeux

C'est à partir d'un diagnostic partagé par près de 40 associations et 550 personnes que la ville de Rouen a construit ce projet sportif.

Désireuse de devenir une ville plus sportive, elle a fixé un cap qui s'articule autour de trois leviers :

1. proposer une offre de service plus DYNAMIQUE à l'ensemble de ses partenaires pour contribuer à STRUCTURER leur action autour d'un projet PARTAGÉ ;
2. promouvoir la pratique sportive comme facteur de COHÉSION SOCIALE et déterminant de SANTÉ pour devenir DURABLEMENT plus ACTIVE, RESPONSABLE et CITOYENNE ;
3. accompagner les HAUTS POTENTIELS SPORTIFS et les ACTEURS qui les ACCUEILLENENT, tout et en développant une politique ÉVÈNEMENTIELLE COHÉRENTE pour DONNER À RÊVER et INSPIRER ses habitant(e)s.

Convaincue que de l'intelligence collective naît la performance, la direction de la vie sportive entend pérenniser et développer le travail de collaboration initié lors du diagnostic territorial. Elle s'engage à rester à l'écoute de ses partenaires pour pouvoir, en fonction de l'actualité, faire évoluer sa vision.

